

Échafaudage roulant — montage, utilisation & vérification (R457)

Travail en hauteur — document du 24/09/2026

7 h / 1 jour

4 à 8 stagiaires

Présentiel

Sans niveau de qualification

Recyclage tous les 36 mois

Présentation

Monteurs et utilisateurs d'échafaudages roulants. Amplitude 9 h 00 → 17 h 00. Recommandation R457.

Objectifs

Être capable d'utiliser un échafaudage roulant en sécurité et de réaliser les vérifications obligatoires conformément à la notice du fabricant et à la réglementation en vigueur.

Public concerné

Toute personne amenée à utiliser un échafaudage roulant dans le cadre de ses activités professionnelles (chantier, maintenance, logistique, etc.)

Prérequis

Aptitude médicale au travail en hauteur.

Déroulé pédagogique

Horaire	Séquence	Objectif	Méthode
JOURNÉE UNIQUE — Échafaudage roulant : montage, stabilité, déplacement, vérification			
8 h 30	Accueil – cadre et attentes	Objectifs, déroulé, R457	Interrogative
8 h 50	OO1 – Réglementation et responsabilités	Situer la R457 et les obligations	Interro. + expo. brève
9 h 30	OO2 – Composants et notice du fabricant	Identifier les éléments et lire la notice	Expo. brève + active
10 h 15	— Pause —		
10 h 30	OO3 – Montage et stabilité	Monter en sécurité, stabilisateurs et lestage	Démonstrative + active
11 h 30	OO4 – Déplacement en sécurité	Déplacer l'échafaudage sans personne ni charge à bord	Démonstrative + active
12 h 00	— Déjeuner —		
13 h 00	OO5 – Utilisation et vérifications	Utiliser sans surcharge et vérifier avant emploi	Mise en situation
14 h 15	Entraînement – montage / vérification complet	Monter, vérifier et réceptionner	Mise en situation
14 h 45	— Pause —		
15 h 00	ÉPREUVES – Évaluation théorique + pratique	QCM + évaluation pratique (grilles R457)	Mise en situation
16 h 15	Bilan & clôture	Attestation de compétences → autorisation par l'employeur	Interrogative

Horaire	Séquence	Objectif	Méthode
16 h 30	— Fin de la formation —		

Maintien des connaissances

Avant la fin de la période de validité de **36 mois**, l'apprenant est invité à suivre une session de **Échafaudage roulant — montage, utilisation & vérification (R457)**.

Méthodes et moyens mobilisés

Une pédagogie active basée sur la manipulation et la sécurité :

Positionnement initial : La session débute par un questionnaire de 5 questions pour évaluer la connaissance des composants (cadres, lisses, stabilisateurs) et l'aptitude au travail en hauteur.

Contrôle continu : Le formateur assure un suivi constant via une méthode interrogative. L'accent est mis sur les risques de basculement, les règles de déplacement (personne sur l'échafaudage) et le blocage des roues.

Apports théoriques et pratiques : Alternance d'apports structurés (décret 2004-924, recommandation R457) et de phases pratiques de montage/démontage en sécurité.

Moyens techniques et matériel mis à disposition :

Le formateur utilise une structure pédagogique complète :

Échafaudage roulant : Structure complète conforme à la norme NF EN 1004, incluant stabilisateurs, roues avec freins, plateaux à trappe, garde-corps et plinthes.

Équipements de Protection Individuelle (EPI) : Harnais de sécurité, longes, connecteurs et casque de protection avec jugulaire.

Outils de contrôle : Mise à disposition de la notice de montage du fabricant et de fiches de vérification (examen d'adéquation, de montage et de conservation).

Outils pédagogiques : Ordinateur, vidéoprojecteur, tablette et supports Mémoformat illustrant les mauvais usages (utilisation d'une échelle sur le plateau, etc.).

Méthodes d'évaluation

Partie théorique : Réussite à un test QCM de 10 questions portant sur l'interprétation de la notice de montage, les charges admissibles et les examens réglementaires.

Partie pratique : Évaluation sommative basée sur la réalisation d'un montage complet, suivi d'une vérification de mise en service et d'un démontage.

QCM de positionnement à l'entrée en formation (5 questions) et QCM d'évaluation des acquis en fin de formation (8 questions). Réussite à partir de 70 % de bonnes réponses.

Validation des acquis

Délivrance : Attestation de fin de formation + avis (titre délivré par l'employeur).

Intervenant

Formateur au travail en hauteur, spécialisé en santé et sécurité

Références réglementaires

RECOMMANDATION R 457 :

Le présent document, après avoir rappelé la priorité qui doit toujours être accordée aux équipements de travail assurant une protection collective des salariés et la nécessité d'effectuer une évaluation préalable des risques, recommande un certain nombre de règles qui permettent aux salariés d'intervenir dans les meilleures conditions de sécurité et de protection de la santé lors du montage, de l'utilisation et du démontage des échafaudages roulants.

Modalités et délai d'accès

Formation intra-entreprise sur demande, après analyse des besoins et signature de la convention. Délai d'accès : sous 15 jours à réception de la convention signée, selon les disponibilités du planning. En inter-entreprises : inscription jusqu'à 5 jours ouvrés avant la session, dans la limite des places disponibles.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque situation est étudiée en amont, lors de l'analyse des besoins, afin d'adapter les modalités pédagogiques, le rythme, les supports ou les épreuves pratiques. Contactez notre référent handicap : Stéphane Sabatier — info@starter-formation.com — 09 80 49 37 71.

Note de la formation

★★★★★ **4,7/5** 93,1 % de satisfaction globale **100 % de réussite** aux évaluations

Atteinte des objectifs 91,7 %

Qualité du contenu 93,2 %

Pédagogie 91,5 %

Qualité de l'intervenant 96 %

Moyenne des sessions évaluées des formations de la famille « Travail en hauteur & échafaudages » de janvier 2025 à juillet 2026 · Source : évaluations de satisfaction des stagiaires (export du logiciel de gestion) · Mis à jour le 19/07/2026

STARTER FORMATION — 26 rue des Fayettez, 69400 Villefranche-sur-Saône — SIRET 801 302 548 00046 — APE 85.59A

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 82 69 13227 69 auprès de la préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes — cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.